Fiches de visites formatives pour les FSTG mi-temps, contractuels alternants

---

Pour les professeurs

(sauf professeurs documentalistes)

Date de la visite :
Classe observée :
Établissement :

Visiteur(s) :

Stagiaire :
Nom prénom :
Parcours :

Tuteur métier :
Nom prénom :
Établissement :

Tuteur INSPE :
Nom prénom :
Établissement :

L'évaluation ne se fonde pas seulement sur la séance observée lors de la visite, mais sur tout élément susceptible d'éclairer le travail mené par le stagiaire dans ses classes tout au long de l'année (tels que cahiers d'élèves, cahiers de texte, progressions etc.)

Conditions de visite :

Observation d'une séance suivie d'un entretien d'une heure maximum

L'analyse de la visite s'appuie sur le référentiel des compétences professionnelles dans la mesure où, elles peuvent être appréciées dans les activités de préparation de la classe, mise en œuvre des situations d'enseignement et analyse de la pratique :

P 1- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
P 2- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
P 3- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
P 4- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
P 5- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

1. Faire partager les valeurs de la République
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
4. Prendre en compte la diversité des élèves
5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
10. Coopérer au sein d'une équipe
11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
12. Coopérer avec les parents d'élèves
13. Coopérer avec les partenaires de l'école
14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Description de la séance observée

A compléter :

Préparer la classe

- Planifier ses enseignements sur la durée ;
- Définir des objectifs d'apprentissage en conformité avec les programmes ;
- Concevoir des situations d'apprentissages intégrées dans un projet, une progression ;
- Définir les tâches proposées aux élèves ;
- Concevoir des situations d'évaluation ;
- Prévoir des alternances dans les modalités de travail

Réussites :
A compléter :

Difficultés et conseils :
A compléter :

Mettre en œuvre des situations d'enseignement

- Maîtriser la relation pédagogique et l'exercice de l'autorité ;
- Mettre en activité les élèves et réguler leur travail ;
- Adapter les formes d'intervention et de communication aux types de situations et d'activités prévues ;
- Adapter les modalités pédagogiques à la diversité des élèves

Réussites :
A compléter :

Difficultés et conseils :
A compléter :

Entrer dans une démarche d'analyse de sa pratique professionnelle

- Être capable de percevoir et d'analyser les décalages entre les objectifs visés et ceux effectivement atteints ;
- Savoir analyser les comportements des élèves (attitudes, obstacles rencontrés) ;
- Être capable d'adopter une posture réflexive

Réussites :
A compléter :

Difficultés et conseils :
A compléter :

Avis global sur le travail de l'étudiant au cours du stage en responsabilité au regard des compétences construites ou à construire

A compléter :

Pour les CPE

Date de la visite :
Classe observée :
Établissement :

Visiteur(s) :

Fonctionnaire- stagiaire :
Nom prénom :
Parcours :

Tuteur métier :
Nom prénom :
Établissement :

Tuteur INSPE :
Nom prénom :
Établissement :

Conditions de visite :

1h d'observation, suivie d'un entretien de 40 à 60 minutes maximum. À l'issue de l'entretien, le tuteur rédige le rapport de visite formative.

Modalités :

Les trois entrées sont détaillées à partir du « Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation » paru au Journal Officiel du 18 juillet 2013 (Compétences communes et spécifiques), de la fiche n°13 « Grille d'évaluation des CPE stagiaires » publiée au BO n° 13 du 26 mars 2015, et de la circulaire n° 2015-139 du 10-8-2015 définissant les missions des conseillers principaux d'éducation.

Une fois ce document renseigné, il est transmis par le visiteur au responsable du parcours.

Condition impérative à remplir pour la réussite du stage :

Le positionnement institutionnel doit intégrer les fondamentaux éthiques et réglementaires attendus d'un fonctionnaire stagiaire. La relation éducative à l'élève doit être empreinte de bienveillance, et l'attention portée à son intégrité physique et morale doit être évidente. La collaboration avec les personnels comme avec les partenaires doit s'inscrire dans une approche constructive et respectueuse.

Description de la séance observée

A compléter :

Critères

- **Compétences liées à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique éducative d'établissement**

− ⟷ +		
Le contexte établissement n'est appréhendé que superficiellement. L'activité du stagiaire ne s'inscrit pas dans une politique éducative bien définie à partir d'une analyse diagnostique du contexte, et déclinée dans la mise en œuvre du volet éducatif du projet d'établissement. Les indicateurs et les documents supports ne sont pas exploités. Les instances et le partenariat ne sont que trop peu investis. Le volet « éducation à la citoyenneté » ne fait pas l'objet d'une action spécifique. La communication avec la direction est faible et se situe plutôt dans le registre de l'exécution.	Un projet « vie scolaire » existe mais n'est pas véritablement en lien avec le projet d'établissement. Le CPE stagiaire s'appuie sur l'analyse du contexte pour identifier les priorités de son action. Il participe aux instances (C.A., conseil pédagogique…) et ' l'animation du CESC. Il organise des actions de prévention en s'appuyant sur d'autres personnels et des partenaires extérieurs. Il met en œuvre des actions d'éducation à la citoyenneté favorisant la prise d'initiatives et l'autonomie des élèves. Il anime ponctuellement la réunion des instances participatives, et accompagne les élèves impliqués dans leurs actions.	Par sa connaissance fine de l'établissement et sa perception claire des enjeux éducatifs, le CPE stagiaire est identifié comme conseiller du chef d'établissement sur la politique éducative. Il est un interlocuteur privilégié dans l'élaboration d'un diagnostic tout autant que dans la mise en œuvre du contrat d'objectifs. Il contribue à mettre en lien le projet du service de la vie scolaire et celui de l'établissement. Sur cette base, son action s'inscrit dans un partenariat fort avec les enseignants, mais aussi avec les autres personnels (santé, social, COP…), et des acteurs extérieurs ' l'établissement. Il est une personne ressource dans la connaissance et la mise en relation de ces derniers. Il est force de proposition, particulièrement aux instances telles que le conseil pédagogique.

- **Compétences liées au suivi des élèves, à la nécessaire collaboration avec les équipes pédagogiques, ainsi qu'à la relation avec les familles**

− ⟷ +		
Le suivi des élèves se résume à un recueil de données qui ne sont pas suffisamment analysées ni exploitées en vue de construire une collaboration effective avec les enseignants. Le partage d'informations reste sommaire et les relations avec les personnels enseignants, social et de santé sont peu développées. La participation aux réunions d'équipe ou aux instances de concertation est limitée. L'accompagnement des élèves ne témoigne pas d'une véritable implication dans la construction de leur parcours ni d'une participation active aux différents dispositifs d'accompagnement. Les relations avec les parents sont réduites à un simple échange d'informations, et il y a peu d'attention portée à leur accueil ; leur participation à la vie de l'établissement n'est pas suffisamment encouragée. La posture professionnelle en situation d'entretien éducatif (niveau de langue, vocabulaire) n'est pas vraiment adaptée.	Le souci est manifeste de recueillir les informations relatives au suivi des élèves (assiduité, comportement et résultats) mais celles-ci ne sont pas encore suffisamment exploitées et partagées, et ne débouchent pas sur une coopération approfondie avec les différents partenaires, dans laquelle le CPE stagiaire ferait valoir son expertise éducative. La concertation est engagée mais insuffisamment formalisée et/ou régulière. Les protocoles de collaboration sont encore en gestation. Les instances de concertation sont repérées et investies et la contribution à une cohérence éducative est visible. Le travail en partenariat avec les parents est engagé et doit être renforcé. La collaboration entre le service de la vie scolaire et le CDI existe mais elle se limite à de la gestion de flux d'élèves. La préoccupation d'installer une démarche de coéducation est perceptible mais n'a pas encore trouvé sa plénitude. La posture et les techniques relatives à l'entretien éducatif sont en cours d'acquisition.	Les informations concernant les élèves sont recueillies grâce à une utilisation pertinente des moyens mis à disposition (logiciel notamment) et diffusées à travers différents modes et réseaux de communication. Les enjeux sont finement analysés et les modalités de concertation variées pour une mise en œuvre effective d'une collaboration effective avec les différents personnels dans le cadre du suivi des élèves. L'implication dans les différents dispositifs, individuels ou collectifs, est active. Le CPE participe à la conception et à l'animation de séances dans le cadre des parcours. Le dialogue est résolument constructif avec les parents, considérés comme de véritables partenaires. Le stagiaire sait donner des objectifs aux différents types d'entretien éducatif et adapter les approches et modalités en conséquence. La posture est ferme tout en étant bienveillante et respectueuse, les qualités relationnelles sont réelles et les gestes professionnels déjà suffisamment acquis.

- **Compétences liées à l'organisation de la vie scolaire**

− ⟷ +		
Le stagiaire est peu attentif aux conditions de vie des élèves. La sécurisation des différents espaces n'a pas fait l'objet d'une analyse et de propositions pour en améliorer l'efficacité. Sa présence sur le terrain n'est pas adaptée au contexte et aux besoins ; sa contribution à l'amélioration du cadre de vie est limitée. L'attention portée au respect des règles de vie et de droit est insuffisante, et le règlement intérieur n'est que peu utilisé comme référence. Le traitement des conflits manque de réactivité. La communication du service envers tous les interlocuteurs est sur ce point sporadique. La sensibilisation des personnels de vie scolaire sur les questions liées au climat scolaire n'est pas effective. L'implication dans le projet de service et dans l'organisation et la régulation de l'activité des AED est insuffisante. Elle reste sommairement limitée à de l'exécution immédiate. Le stagiaire ne se positionne pas comme chef de service capable d'impulser autonomie et responsabilité des personnels.	Le stagiaire veille à la sécurité et au bien-être des élèves mais il doit encore approfondir son analyse du fonctionnement du service, pour faire en sorte que son action soit davantage visible et lisible. La référence au règlement intérieur est explicite mais la contribution à sa son appropriation est à renforcer. Le stagiaire est sensible au traitement des conflits. La sensibilisation des personnels de vie scolaire sur les questions liées au climat scolaire n'est pas franchement effective. Le CPE stagiaire contribue à l'implication éducative effective des assistants d'éducation ; il favorise, accompagne et régule relativement leur contribution au suivi des élèves, comme leur participation active à différents dispositifs pédagogiques (A.P., tutorat, HVC...). Il s'implique dans le pilotage du service d'un point de vue organisationnel (Edt, fiches de poste) mais doit encore s'affirmer sur le plan de la gestion des ressources humaines qu'il suppose.	Le stagiaire est vigilant et réactif sur le terrain. Il veille activement à la sécurisation des biens et des personnes. Il a engagé une analyse des conditions de vie des élèves et il est force de proposition pour les améliorer. Il contribue sensiblement à l'identification et à la reconnaissance du service vie scolaire par les usagers. Le règlement intérieur est appréhendé comme un outil de promotion de réponses éducatives pertinentes visant à favoriser le vivre ensemble. Le stagiaire œuvre à sa diffusion et à son appropriation par les élèves et les personnels, contribuant ainsi à la mise en place d'un climat scolaire positif. Le stagiaire a intégré les contraintes du service et participe grandement à son organisation. Il est positionné comme chef de service, capable d'impulser autonomie et responsabilité des personnels. Il s'implique sur le plan de la gestion des ressources humai es : réunions de services, entretiens Individuels, formation, outils d'accompagnement et d'évaluation…

- **Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle, en tant que vecteurs de progression**

− ⟷ +		
L'analyse de la pratique est absente. Cette dernière est uniquement évoquée sur le mode narratif, dans une globalité superficielle (généralités). Pas d'implication personnelle. Pas vraiment de commentaires réflexifs, tout semble simple et aller de soi. Les deux points déterminés à l'issue de la visite formative pour l'écrit du S3 (UE12/ECUE 12.1) ne laissent pas voir de progrès.	Les commentaires font preuve de mesure et de distance. Les aspects saillants de la situation sont relevés. Des éléments d'analyse sont présents et mis en relation, soit entre eux, soit avec d'autres situations, des souvenirs, des idées, de manière à les éclairer. Un début de questionnement réflexif est visible.	L'analyse est fouillée. Des éléments de réflexion et de problématisation sont présents et se nourrissent des apports de la formation et/ou de recherches personnelles pour mettre en perspective des questions d'éducation. La description donne lieu à de multiples hypothèses explicatives. La fonction régulatrice et adaptative de l'analyse réflexive est bien visible et les nouvelles pistes évoquées permettent d'inférer des règles personnelles, des théories de l'action professionnelle.

Avis global sur le travail de l'étudiant au cours du stage en responsabilité au regard des compétences construites ou à construire

A compléter :

Pour les professeurs-documentalistes

Date de la visite :
Classe observée :
Établissement :

Visiteur(s) :

Stagiaire :
Nom Prénom :
Parcours :

Tuteur métier :
Nom prénom :
Établissement :

Tuteur INSPE :
Nom prénom :
Établissement :

L'évaluation ne se fonde pas seulement sur la séance observée lors de la visite, mais sur tout élément susceptible d'éclairer le travail mené par le stagiaire au CDI, devant des groupes d'élèves ou dans des classes.

Conditions de visite :

Observation d'une séance suivie d'un entretien d'une heure.

L'évaluation s'appuie sur le référentiel des compétences professionnelles dans la mesure où elles peuvent être appréciées lors de la visite :

Compétences générales

P 1- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
P 2- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
P 3- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
P 4 - Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
P 5 - Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

1. Faire partager les valeurs de la République
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
4. Prendre en compte la diversité des élèves
5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
10. Coopérer au sein d'une équipe
11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
12. Coopérer avec les parents d'élèves
13. Coopérer avec les partenaires de l'école
14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences spécifiques

D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information
D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement que le professeur documentaliste contribue à définir
D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement
D4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel, et professionnel, local et régional, national, européen et international.

Description de la séance observée

A compléter :

Préparer les séances pédagogiques

- Réfléchir à la place de la séance dans une perspective de progression ;
- Définir des objectifs d'apprentissage cohérents ;
- Concevoir des situations d'apprentissages pertinentes ;
- Définir les tâches proposées aux élèves ;
- Concevoir des situations d'évaluation ;
- Prévoir des alternances dans les modalités de travail

Réussites :

A compléter :

Difficultés et conseils :

A compléter :

Mettre en œuvre des situations d'enseignement :

- Maîtriser la relation pédagogique et l'exercice de l'autorité ;
- Mettre en activité les élèves et réguler leur travail ;
- Adapter les formes d'intervention et de communication aux types de situations et d'activités prévues ;
- Adapter les modalités pédagogiques à la diversité des élèves

Réussites :

A compléter :

Difficultés et conseils :
A compléter :

Entrer dans une démarche d'analyse de sa pratique professionnelle enseignante :

- Être capable d'adopter une posture réflexive ;
- Être capable de percevoir et d'analyser les décalages entre les objectifs visés et ceux effectivement atteints ;
- Savoir analyser les comportements des élèves (attitudes, obstacles rencontrés)

Réussites :
A compléter :

Difficultés et conseils :
A compléter :

Participer à la vie de l'établissement :

- Situer son action dans le cadre de la politique documentaire ou du projet documentaire en lien avec le projet d'établissement ;
- Savoir développer des collaborations avec tous les membres de la communauté éducative ;
- Savoir accueillir les élèves au CDI et les accompagner ;
- Être capable de gérer le fonds documentaire du CDI de l'établissement ;
- Être capable de réaliser une veille et de diffuser l'information au sein de l'établissement ;
- S'investir dans des projets d'ouverture de l'établissement à l'environnement éducatif, culturel, professionnel et notamment des projets de développement de la lecture

Réussites :
A compléter :

Difficultés et conseils :
A compléter

Avis global sur le travail de l'étudiant au cours du stage en responsabilité au regard des compétences construites ou à construire

A compléter :

Critères et indicateurs précis pour les professeurs documentalistes

- **Préparer la séance pédagogique**

- +	
Critères : Outils de préparation : fiches de préparation (scénario ou canevas, fiche exercice, fiche guide...) Enseignement par compétences, définition des objectifs de la séance Démarche pédagogique Choix des supports d'activité, utilisation de supports concrets Savoirs théoriques Co-animation pertinente Productions élèves envisagées	
- Outils : Insuffisants, incomplets ou absents - Inadéquation des objectifs et des activités - Démarche absente ou caricaturale - Supports inadaptés - Inadéquation des objectifs info-documentaires et des objectifs disciplinaires - Productions des élèves ni corrigées ni utilisées - Savoirs théoriques non maîtrisés	- Outils : Pertinents, détaillés, opérationnels - Adéquation des objectifs et des activités - Démarche et supports pertinents - Élèves acteurs dans la démarche - Adéquation des objectifs info-documentaires et des objectifs disciplinaires - Difficultés potentielles des élèves anticipées - Transposition didactique cohérente avec les apprentissages

- **Mettre en œuvre la situation d'enseignement**

- +	
Critères : Gestion temps et espace Communication dans la classe Mise en activité des élèves Consignes Maîtrise de la langue (orale, écrite) Atmosphère de classe Autonomie des élèves ; interaction entre élèves Différenciation, remédiations et prise en charge des difficultés élèves. Mise en place des évaluations Utilisation des outils numériques	
- Mauvaise gestion du temps - Mauvaise gestion de l'espace et/ou de l'organisation sociale - Enseignement uniquement transmissif - Consignes confuses ou inadaptées - Pas d'écoute, pas de prise en compte des élèves - Registre de langage trop familier ou niveau de formulation inadapté à la classe - Activités ne faisant pas sens pour les élèves - Atmosphère de classe incompatible avec les apprentissages; problèmes d'autorité - Peu ou pas de cohérence entre les apprentissages et les évaluations - Diversité des élèves ignorée	- Bonne gestion du temps - Bonne occupation de l'espace et gestion de l'organisation sociale - Tâches d'apprentissage variées - Apprentissages visés explicites pour les élèves - Consignes explicites pour les élèves - Bonne prise en compte des élèves - Des objectifs en matière de maîtrise de la langue - Prise en charge des difficultés des élèves, activités adaptées, travail différencié - Bienveillance - Modalités d'évaluation variées (formative, sommative, diagnostique) - Correction individualisée

- **Entrer dans une démarche d'analyse de sa pratique professionnelle enseignante**

- ⟵ ⟶ +	
Critères : Analyse de la pratique Retour sur des éléments concrets et précis de la séance Questionnement réflexif Mise en relation avec des éléments de la formation Posture lors de l'entretien	
- Analyse de la pratique absente - Description narrative de la séance - Comportement des élèves ignorés - Pas d'implication personnelle - Pas vraiment de commentaires réflexifs - Écoute absente lors de l'entretien - Attitude hostile lors de l'entretien	- Description de la séance basée sur des observations, des indicateurs précis. - Analyse pertinente appuyée sur les observations et mise en relation avec les apports de la formation ou des recherches personnelles - Propositions d'adaptations de la séance - Écoute interactive, recherche d'améliorations - Attitude positive lors de l'entretien

- **Participer à la vie de l'établissement**

- ⟵ ⟶ +	
Critères : - Prise en compte de la politique documentaire ou du projet documentaire en lien avec le projet d'établissement - Collaborations - Accueil et accompagnement des élèves au CDI - Gestion du fonds documentaire du CDI de l'établissement - Veille et diffusion de l'information au sein de l'établissement - Contribution aux projets d'ouverture de l'établissement à l'environnement éducatif, culturel, professionnel et notamment des projets de développement de la lecture	
- Méconnaissance de la politique documentaire ou du projet documentaire - Aucune démarche de collaboration entreprise - Aucune participation à un projet d'ouverture culturelle - Pas d'accueil des élèves au CDI - Pas d'implication auprès des élèves du CDI - Pas d'activité dans le cadre de la gestion du fonds documentaire - Méconnaissance de la veille et de la diffusion de l'information pratiquée dans l'établissement	- Réflexion systématique dans le cadre de la politique documentaire ou du projet documentaire - Participation à différentes instances - Collaborations variées avec l'équipe pédagogique - Collaboration avec l'équipe éducative - Collaboration avec les autres membres de la communauté éducative - Contributions à des projets et/ou création de projets - Maîtrise des différentes tâches de gestion documentaire (prêts et retours, bulletinage, catalogage et indexation, élaboration d'équations de recherche avancée, édition de rapports, récolement, désherbage...) - Maîtrise des différentes stratégies et outils de veille et de diffusion de l'information

Annexe

Documents d'aide à l'évaluation par compétences des UE d'accompagnement du stage *pour les étudiants en master 2 (PSTG, Contractuels alternants, SIPA) et DIU des second degré et encadrement éducatif*

Ces documents reprennent les attendus de fin de formation initiale tels qu'ils figurent dans l'annexe de l'arrêté master du 28 mai 2019[1]. Ils sont organisés en trois parties correspondant aux trois composantes du profil de l'enseignant ou du conseiller principal d'éducation au XXIe siècle :

Le professeur,

- Acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale, Efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages ;
- Praticien réflexif, acteur de son développement professionnel.

Le conseiller principal d'éducation

- Acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale ;
- Conseiller de la communauté éducative, animateur et accompagnateur du parcours de formation des élèves
- Praticien réflexif, acteur de son développement professionnel.

Cet outil est à destination d'une part de l'étudiant pour favoriser l'appropriation des attendus et l'autoévaluation et, d'autre part, de l'équipe pluri catégorielle de son parcours universitaire : formateurs universitaires, tuteurs terrain, PFA et tout autre intervenant. Ces derniers peuvent l'utiliser dans leur communication avec l'étudiant tout comme dans leurs multiples échanges. Ces grilles doivent être renseignées et communiquées entre tuteurs ainsi qu'à l'étudiant au cours de chaque semestre. Au semestre 3, l'évaluation de l'UE d'accompagnement pédagogique et didactique du stage repose sur un écrit réflexif. Celui-ci porte sur quelques points précis, vécus comme significatifs par l'étudiant et la tutrice ou le tuteur universitaire lors de la séance à l'issue de la visite, par l'étudiant et la tutrice ou le tuteur universitaire. Pour l'enseignant, ils peuvent être liés à un aspect didactique, pédagogique, un problème de gestion de classe, à un geste professionnel, un type d'activité, à un moment précis du cours etc.

Au semestre 4, ces grilles servent d'appui au tuteur universitaire pour attribuer une note à l'issue de la visite évaluative qu'il effectue en classe au second semestre. La note attribuée est non compensable.

[1] https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=KQxjoa_ax4fUB3QLICMaKoBa1y-KQb7uxasuWe2P12w

Repères pour l'évaluation

Les compétences attendues en fin de formation initiale à l'entrée dans le métier, sont exprimées en niveaux de maîtrise sur une échelle de 0 à 4. Celle-ci permet aux formateurs de prendre en compte la diversité des profils des formés et de disposer d'un outil objectivant et harmonisant les pratiques d'accompagnement et d'évaluation des stagiaires et des étudiants bénéficiant de parcours adaptés.

La formation dispensée doit permettre aux personnels formés d'atteindre, au minimum, le niveau 2 dans l'ensemble des attendus.

Niveau 0 : ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.

Niveau 1 : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 2 : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

Niveau 3 : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il effectue les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.

Niveau 4 : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière interreliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

Attendus requis pour le professeur

Le professeur acteur de la communauté éducative et du service public de l'Education nationale

A1	Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
A2	Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
A3	Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
A4	Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l'établissement
A5	Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
A6	Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
A7	Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
A8	Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école
A9	Rend compte de son travail aux acteurs concernés
A10	Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages

B1	Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.
B2	Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée élémentaire
B3	Assure la progression des apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés
B4	Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés
B5	Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
B6	Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
B7	Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation pour : - mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; - déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; - analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.

Le professeur , praticien réflexif, acteur de son dévelopement professionnel

C1	Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
C2	Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
C3	Exerce une veille avisée de formation / information en lien avec son métier
C4	Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs.
C5	Formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
C6	Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

Attendus requis pour le conseiller principal d'éducation

Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Education nationale

A1	Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
A2	Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
A3	Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
A4	Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l'établissement
A5	Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
A6	Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
A7	Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
A8	Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école
A9	Sait rendred
A10	Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

Le conseiller principal d'éducation, conseiller de la communauté éducative , animateur et accompagnateur du parcours de formation des élèves

B1	Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action
B2	Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire
B3	Mobilise les ressources professionnelles nécessaires à son action (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, instructions officielles, orientations pédagogiques, projet d'établissement…)
B4	Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif
B5	Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves
B6	Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Education nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)
B7	Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement
B8	Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés

Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

C1	Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
C2	Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
C3	Exerce une veille avisée de formation / information en lien avec son métier
C4	Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs.
C5	Formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
C6	Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)